

c'est que le nombre des ouvriers n'a jamais dépassé trois ou quatre. On trouve leurs noms sur les registres ; ce sont : *Yvon Miossec*, *Yvon le Laé* et un autre *le Laé* qui n'était qu'apprenti. Leur solde était de cinq sols par jour. Le principal maître de l'œuvre fut un *M. Mondot* ou *Mondon*, ayant sa résidence à Landerneau. Il était payé une livre par jour, plus sa collation. Il eut pour contre-maître *Olivier Pascouet*, qui habitait Goulven.

Tout contre le clocher, au bout d'un ancien transept transformé maintenant en sacristie, s'ouvre un joli petit porche rappelant dans ses lignes et ses sculptures ceux de Pencran et de La Martyre ; colonnettes très fines, portes géminées, bénitier dans le trumeau, feuilles frisées et déchiquetées à l'excès. Sur le contrefort de l'angle Sud-Ouest, on lit cette inscription en caractères gothiques : *Lan M V^e V (1505) G. Clech, gouverneur. Per Guen Fabrique.*

A l'intérieur de l'église, on trouve deux gros piliers et un grand arc triomphal soutenant le campanile central, puis trois enfeux, dont l'un contient un petit autel en pierre. Le maître-autel, en Kersanton, est divisé sur sa façade en quinze arcatures flamboyantes et porte une frise de feuillages très largement sculptés.

Du côté Midi, un petit autel ancien, dans le genre gothique xv^e siècle, se compose de cinq arcatures séparées par des colonnettes torsées et surmontées de découpures très déliées. Les sujets représentés dans ces panneaux sont :

1^o L'Annonciation : l'ange Gabriel, tenant un sceptre, apparaît à la Sainte Vierge, agenouillée sur un prie-Dieu, avec un livre ouvert, et abritée sous un dais ou baldaquin dont deux anges soutiennent les draperies. Au-dessus de l'ange Gabriel, plane le Père-Eternel, coiffé de la tiare et tenant la boule du monde ;

2^o La Nativité de l'Enfant-Jésus : la Sainte Vierge et saint Joseph en adoration, et les anges chantant dans les airs : *Gloria in excelsis Deo* ;

3^o L'Adoration des mages ;

4^o La Présentation au temple ;

5^o Le Crucifiement ;

Dans le retable :

6^o La Visitation ;

7^o L'ange apparaissant aux bergers de Bethléem.

Un autre autel, du côté Nord, retrace aussi dans son retable, mais d'une façon plus grossière, les principaux miracles de la vie de saint Goulven :

1^o Femme préservée de la mer par prières ;

2^o Aveugle guéri par prières ;

3^o Fille mondaine convertie par prières ;

4^o Enfant noyé ressuscité par prières ;

5^o Terre convertie en or par prières ;

6^o Enfant préservé de l'incendie.

Une peinture naïve, exécutée sur le lambris du transept Nord, reproduit l'entrevue du comte Even et de saint Goulven, après la victoire remportée par le comte sur la flotte des Danois, grâce à la prière et à l'intercession du saint Ermite.

Citons encore la tribune des orgues, ancien jubé transformé, de l'époque du gothique flamboyant, comme les tribunes de la cathédrale de Saint-Pol de Léon et de Saint-Melaine de Morlaix ; puis les deux bannières du xvii^e siècle, belles œuvres de broderie comme celles de Tréflé, Plouguerneau, Plougourvest, Guimiliau, Lampaul, etc.

Dans le cimetière, est un ossuaire portant la date de 1707. Sous cette petite chapelle, existe une crypte profonde dont l'escalier a été maçonné vers 1880. Dans cette crypte on a trouvé un bras en bois sculpté et doré, con-

tenant un autre bras en argent, lequel à son tour renfermait une relique assez considérable.

A une petite distance du bourg, se trouve une chapelle appelée le Pénity ou maison de pénitence. Elle a été bâtie sur l'emplacement de l'ermitage de saint Goulven, et non loin coule la fontaine miraculeuse qui jaillit à la prière de *Glandan*, le père du saint enfant, qui avait erré en vain, pendant toute une journée, à la recherche d'un peu d'eau pour désaltérer la mère et laver le corps de l'enfant nouveau-né.

Cette fontaine est entourée d'une enceinte carrée en pierres de taille, avec bancs de granit pour les malades et les pèlerins. Au fond, est une niche contenant la statue du saint Patron, en chasuble, crosse et mitre. Au milieu, est un bassin carré rempli par la source, dont l'eau s'écoule par un canal dans un autre bassin extérieur qui sert pour les usages domestiques, tandis que l'eau puisée dans la fontaine sainte ne doit servir qu'aux malades qui y recourent pour leur guérison, ou aux pèlerins qui en boivent par dévotion.

Tous les ans, au jour du pardon, la procession vient jusqu'à cette fontaine, le célébrant la bénit et y plonge le reliquaire contenant le bras du Saint, afin de renouveler à ses eaux leurs vertus miraculeuses.

Dans le mur latéral de l'enceinte est encastré un sarcophage mesurant 1 m. 88 de longueur en creux, et qu'on appelle lit ou tombeau de saint Goulven ; les malades s'y couchent en invoquant le Saint, pour être guéris de la fièvre.

*
*
*

En 1820, M. Habasque, maire, écrivait à l'Evêque : « Notre église est une des plus anciennes de votre diocèse et des plus vénérées par la quantité de pèlerins qui, à toutes les époques de l'année, viennent intercéder saint Goulven ».

M. Kermarrec, recteur, écrivait en 1827 : « L'église de Goulven, fondée par le pieux zèle du duc Even, prince de Léon, jadis riche de près de 4.000 livres de revenu, ne possède aujourd'hui, par suite de spoliations révolutionnaires, que 250 francs, somme bien modique pour entretenir un édifice aussi vaste et aussi digne, par sa belle structure, de son pieux fondateur ; il est vrai que la commune fait tous les ans, pour la conservation de son église, de bien grands sacrifices ; cette année, elle a alloué 400 francs sur son budget à la fabrique ; des particuliers, même étrangers à la commune, ont fait des dons à notre église, entr'autres Monsieur Rouxeau nous a fait don d'un tableau magnifique représentant l'Assomption de la Ste Vierge ; malheureusement, il ne fait que trop ressortir la nudité de notre église. »

Enfin, en 1868, M. Rohel, recteur, demandant des indulgences pour le jour du pardon, citait les strophes d'un vieux cantique :

*« Invoqui a rer sant Goulc'hen
Ispicial ouc'h an derzien
Ous an tan goul pa vez recours
Dezan e receveur sicour.*

*An deiz diveza a vis Even
E tigor Pardon e Goulchen
Indulganç plenier accordet
Gant ar Pap d'ar benitantet. »*

Il ajoutait : « J'ai aussi consulté les plus anciens de ma paroisse et tous m'ont affirmé avoir entendu dire qu'avant la Révolution, les maisons, les granges et les étables ne

pouvaient suffire à loger tous les pèlerins qui venaient à Goulven, la veille et le jour du Pardon, et ce à cause des *indulgences* et de la grande confiance qu'on avait en la protection de S^t Goulven (1).

« Le pardon se célèbre le 1^{er} Juillet et, la veille, quelque soit le jour de la semaine, tous les travaux cessent, et je n'ai jamais remarqué un seul désordre, malgré le grand concours des paroisses environnantes. »

Le 16 Décembre 1774, M. Soutré, recteur, écrivait à l'Evêque de Léon, touchant l'état de la mendicité à Goulven : « Aucun des naturels de cette paroisse ne mendie, parce qu'ils sont tous laborieux ; mais il y a 5 ou 6 mendiants qui sont venus icy d'ailleurs, pour être exempts de la capitation.

« Je crois que le meilleur moyen pour obvier à la mendicité serait d'obliger chacun à ne mendier que dans sa paroisse. Chaque paroisse est en état de nourrir ses pauvres. Le nombre des mendiants étrangers est très grand dans ce quartier, à cause de la proximité des maisons et de l'abondance des bleds. Parmi ce nombre, il y a quantité de gens aisés, forts et robutes, très en état de travailler, et qui refusent le travail quand on leur en offre.

« Pour ce qui est de la grève (pêche du goémon), l'unique moyen d'obvier à tout différend serait de poser des bornes solides pour chaque paroisse, parce que les rivières ou ruisseaux qui en font ordinairement la séparation, sont sujets à changer de place par le flux et reflux de la mer. Ces deux dernières années, tout a été tranquille dans ce quartier. »

(1) Le 3 des nones de Novembre 1371, Grégoire XI concédait, pour vingt ans, un an et quarante jours d'indulgence à ceux qui visiteraient l'église de Saint-Goulven le jour de sa fête, et cent jours pendant l'octave, à condition de contribuer à la bâtisse de l'église. Ce qui rapporterait à la fin du xiv^e siècle sa reconstruction (Arch. Vatic.).

RECTEURS DE GOULVEN AVANT LA RÉVOLUTION

- 1610-1646. Jean Pascoët, docteur en Sorbonne, maître ès arts.
 1649. Prigent Le Bris.
 1653. Philippe Le Bescond.
 1670-1688. Décès de Jean Trévien.
 1688-1689. René Breton, se démet.
 1689. Laurent Botherel.
 1722. René Breton, décédé en Avril.
 1722. Yves Perz, décédé en Juin.
 1722. Guy de Lesrat, de Nantes.
 1761. Pierre Le Baud, se démet en faveur du suivant.
 1762. Olivier Léostic, se démet aussitôt.
 1762-1774. René Soutré, docteur en théologie.
 Vers 1780. René Le Borgne, prêtre confesseur, à Goulven depuis 1744.

Au moment de la Révolution, était recteur, M. René Le Borgne, âgé de 70 ans ; il refusa le serment, fut saisi à Goulven, en Septembre 1792, puis interné à Kerlot, et enfin aux Capucins de Landerneau, en 1794.

Pendant ce temps, il est à croire que M. Le Borgne ne fut pas remplacé, car nous voyons, en Juin 1794, le Curé constitutionnel de Plouider, en collaboration avec le Curé de Trélezz, venir y célébrer la fête de l'Être suprême.

Ce malheureux prêtre, François-Marie Cariou, qui, le 4 Octobre 1793, signait « Curé sans-culotte de Plouider, » ne put, paraît-il, malgré son bon vouloir, fêter l'Être suprême d'une manière suffisamment solennelle, à Goulven, au gré du moins des ardents patriotes du pays ; aussi est-il absolument étonné de se voir, trois ou quatre jours après, jeté, avec un autre prêtre assermenté, Recteur de

Trefflez, dans les prisons de Lesneven. Nous serons aussi étonnés que lui de cette détention, quand nous aurons lu son mémoire justificatif, qui nous donne sur la fête de l'Être suprême à Goulven des détails fort circonstanciés et dénotant un civisme au-dessus de tout soupçon :

« Le 23 Prairial an II (11 Juin 1794).

« *Nous soussignés, détenus depuis hier dans la maison d'arrêt de Lesneven, aux Administrateurs du District.*

« Nous n'avons rien à nous reprocher. Le patriotisme dont nous sommes animés et qui nous animera tant que nous vivrons, a mille et mille fois été mis à l'épreuve. Aujourd'hui, nous avons encore contre nous une dénonciation, en date du 21 Prairial, qui porte que nous avons violé la loi en faisant une procession ; c'est pourquoi nous sommes détenus.

« Oui, citoyens, nous avons, le 20 de ce mois, jour consacré à rendre, dans toute la République, à l'Être suprême, adoration, gloire et hommage, fait la procession la plus solennelle qui nous a été possible. Oui, nous avons fêté ce jour avec décence, tranquillité, pompe et magnificence. On n'y a pas, sans doute, entendu le ronflement du canon ni le sifflement des boulets ; mais n'y a-t-on pas vu de jeunes guerriers, les yeux aussi pleins de feu que le cœur brûlant d'envie de combattre les ennemis de notre mère commune ; mais n'y a-t-on pas vu ces jeunes citoyennes, qui font, pour ainsi dire, aujourd'hui, le seul soutien des campagnes et des villes, venir s'y délasser de leurs travaux et offrir à l'Être suprême leurs peines, fatigues et hommages, à la vue de ces jeunes guerriers portant sur leurs armes invincibles des guirlandes, signes certains de leur gloire future !...

« A la sortie de Goulven, sur la montagne sacrée qui environne l'arbre de la liberté, notre dénonciateur (très mal choisi pour faire le métier d'espion, puisqu'il est sourd) n'aurait-il pas au moins pu entendre la publication de la loi qui ordonnait la fête, les cantiques, les chants d'allégresse, un discours pur et simple prononcé en l'honneur de l'Être suprême et suivi des cris répétés de : « Vive la Montagne ! Vive la nation ! Vive la République ! »

« Des danses, aussi décentes que simples, un feu de joie, des chants harmonieux, n'ont-ils pas terminé ce saint jour ?

« Citoyens, voilà ce qui s'est passé.

« Mais, nous dit notre dénonciateur, vous avez agi contre la loi, en faisant une procession où l'on voyait des reliques, des bannières, des croix, étendards du culte catholique. Mais qui ignore que nos communes professent ce culte et que nous en sommes ministres ? et qui pourrait dire, dans la sincérité de son âme immortelle, qu'un jour l'Être suprême le punisse pour avoir célébré cette fête de la façon susdite ?

« Quelque part que nous ayons été, nous avons manifesté notre patriotisme !... Dès le berceau de la Révolution, l'un de nous, étant vicaire de Trefflez, ne mérita-t-il pas de son patriotisme la place de Procureur de la Commune ?

« Vous rappellera-t-il le soir du Jeudi-Saint 1792 (vieux style), soir où tous les bons patriotes de Trefflez et de Plouider devaient tomber sous le glaive des contre-révolutionnaires ? Vous dira-t-il que la Municipalité, lui ayant demandé ce qu'elle devait faire, ou suivre les brigands ou non, il la retira chez lui, et lui dit qu'il fallait mourir en vrais patriotes et qu'il serait le premier à en donner l'exemple. En effet, quand les émeutés arrivèrent, sa maison, sa cour, tout en fut bientôt plein. Et qui put les arrêter ? Lui seul ! Ne craignant pas d'affronter la mort, il leur

tint ce langage : « Mes amis, mes frères, qui cherchez-vous ? si c'est moi, me voici ; mais que vous ai-je fait ? » Un pareil langage les abat, les désarme ; ils s'en retournent, et par là il vint à bout de sauver sa commune.

« L'autre, le Curé de Plouider, n'en fit-il pas autant, ne fut-il pas le premier à en donner connaissance aux corps constitués et à en faire son rapport au général Canclaux, qui les défit au pont de Kerguiduff ?

« De Trefflez, il fut transféré à la cure de Plougar, et quoiqu'il connût cette cure, puisqu'il en était originaire, quelque fanatisée qu'elle fût, il s'y rendit, et cela pour ne pas devenir parjure. Que n'a-t-il pas eu à souffrir dans cette commune ? Sollicité par les citoyens de la commune de Goulven, il s'y est rendu et y fait du bien, parce qu'il n'y est pas entravé comme à Plougar... Et cependant nous sommes détenus. Nous demandons justice.

« MODIR, CARIOU » (1).

Comme on le voit, ces malheureux prêtres, après avoir oublié leur devoir et adhéré au schisme constitutionnel, ne trouvaient aucune sympathie, même près de ceux dont ils avaient flatté les tendances révolutionnaires.

RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

- 1804-1820. Goulven Lannou, de Kernouès.
 1820-1823. Jean-Marie Tanguy, de Plouvorn.
 1823-1831. Jean Kermarec, de Henvic.
 1831-1842. Jean-Gabriel Le Hir, de Locmaria-Plouzané.

(1) François-Marie Cariou mourut recteur de Tréguennec, en 1810 ; Jean Modir mourut vicaire de Saint-Renan, en 1827.

- 1842-1853. Hervé-Marie Cras, de Sibiril.
 1853-1857. Pierre-Marie Marc, de Milizac.
 1857-1859. Jean-Marie Kernéis, de Saint-Divy.
 1859-1873. Jean-Marie Rohel, de La Martyre.
 1873-1884. Yves Madec, de Saint-Martin, de Morlaix.
 1884-1888. Gabriel Breton, de Lampaul-Guimiliau.
 1888-1890. Michel Masson, de Porspoder.
 1890-1894. François Cocaïgn, de Plougoulm.
 1894-1897. Yves Le Coz, de Plouescat.
 1897-1909. Jean-Marie Louboutin.
 1909. Jean-Pierre Nihouarn.

MONUMENTS ANCIENS

Dolmen au Cosquer, à 1 kilomètre Sud-Est du bourg ; table, 2 m. 45 sur 3 m. 45, sur six piliers formant rectangle, sur le sommet de la montagne (du Chatellier).